

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 399 Mardi 02 Juin 2020 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

Membres Invités : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

Membres du BEX excusés : Didier CHAVRIER, Vincent LECRUBIER,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 17 h 30

SUIVI	
1. Prochain BEx	Le Mercredi 17 Juin à 17 h 30 en distanciel
2. Demande d’Affiliation	<p>CLUB DES PIROGUIERS DU MONT DORE est une association qui a été créée en 2008. Elle se situe en Nouvelle Calédonie à Mont-Dore. Cette association comprend une section qui pratique le va’a.</p> <p>Cette structure souhaite être rattachée à la FFCK en plus de la Ligue de Nouvelle Calédonie pour pouvoir accéder à l’offre de formation mais également au PSF.</p> <p>AVIS DU CRCK : Avis favorable formalisé par le Président du Comité Régional et accord des services.</p> <p>→ Validation par le BEx de cette affiliation,</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Règlements Sportifs de la Course en Ligne, du Slalom, du Marathon, du Kayak Polo, de l’Ocean Racing, du Waveski surfing, du Rafting et du Paracanoë	<p>Les nouveaux règlements de la Course en Ligne, du Slalom, du Marathon, du Kayak Polo, de l’Ocean Racing, du Waveski surfing, du Rafting et du Paracanoë pour les saisons 2021 et 2022 sont présentés au BEx pour une approbation. Deux autres règlements de la Descente et du Dragon Boat ont été validés dans le dernier BEx.</p> <p>Ces Règlements Sportifs seront présentés au Conseil Fédéral, pour validation, le samedi 6 juin.</p> <p>Seul, le Règlement Freestyle qui n’a pas pu être terminé, restera à valider, au Conseil Fédéral d’octobre.</p> <p>→ Validation par le BEx de ces règlements,</p>

<p>2. Validation règles sélection olympique Slalom</p>	<p>Le présent avenant a pour objet d'adapter à la situation exceptionnelle les règles de sélections olympiques 2020 partagées et validées par le GSOP du 29 octobre 2019, validées par le Bureau Exécutif de la FFCK du 31 octobre 2019 et validées ensuite par la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO).</p> <p>Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de COVID-19 et au report sur 2021 des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020, il apparaît que les conditions énoncées dans le paragraphe susmentionné sont réunies et autorisent la modification et l'amendement des règles de sélections olympiques 2020.</p> <p>Le classement se fera sur les deux meilleures courses de trois manches du 7 au 11 octobre 2020 à Pau.</p> <p>Le présent avenant s'intéresse spécifiquement aux épreuves de slalom. Un autre avenant concernant spécifiquement les épreuves de la course en ligne a été validé lors de la dernière réunion du BEx.</p> <p>→ Validation par le BEx de ce règlement,</p>
<p>3. Stratégie concernant la reprise des prélèvements et des versements GOAL</p>	<p>Après le blocage des prélèvements et des virements Goal en début de confinement, par la FFCK, il est envisagé de reprendre ces activités. En effet, des clubs attendent des virements suite à des manifestations.</p> <p>La proposition est de reprendre les virements en juin, mais de décaler les prélèvements normalement prévus dans cette période Covid. Après discussion,</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la FFCK reprendra les prélèvements en juillet 2. les prélèvements de mars seront reportés en septembre avec ceux du mois de septembre, le mois d'avril en octobre, le mois de mai en novembre et le mois de juin en décembre. Ceci permettra d'étaler l'impact de ces prélèvements sur la trésorerie des clubs. <p>Une communication en direction des clubs devra être réalisée en amont afin de les informer de cette procédure.</p> <p>→ Validation par le BEx pour ces règles</p>
<p>4. Plan de continuité budgétaire / comité de suivi budgétaire / budget prévisionnel rectificatif</p>	<p>Le confinement et l'arrêt des activités de notre fédération et de nos clubs dans leur ensemble ont conduit la FFCK à réaliser un plan de continuité budgétaire qui a été soumis à l'expertise de notre commissaire au compte pour validation.</p> <p>Ce plan de continuité budgétaire a permis de réexaminer le budget prévisionnel validé par le conseil Fédéral du mois de janvier et adopté le 14 avril, en Assemblée Générale. Il passe ainsi de 8,6M€ à 8,2M€.</p> <p>Les éléments majeurs à retenir dans ce plan de continuité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au plan des principes : 3 principes guidaient le budget prévisionnel <ul style="list-style-type: none"> • Un principe de sécurité pour les produits - seuls les produits sûrs ont été intégrés. • Un principe de réalité- les charges ont été estimées au plus juste de leur valeur • Un principe de clarté concernant la forme du document 2. Au plan des produits, <ul style="list-style-type: none"> • La baisse des produits est évaluée à 389 K€,

	<ul style="list-style-type: none"> • Elle porte sur: les licences, les formations, l'animation sportive, la branche sport loisir (bureau d'étude et centrale d'achat) • A noter néanmoins une augmentation de 55 K€ sur le haut niveau olympique <p>3. Au plan des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action de la fédération prévoit la réduction des charges de 389 K€ • Cette réduction porte sur: la direction générale et les activités statutaires (réunion des instances, loyers..), la direction administrative et financière, les activités sportives de haut niveau olympique, paralympique et non olympiques (moins d'actions du fait du confinement), la formation, le développement. <p>Afin de réduire l'impact économique du confinement, la FFCK a mis en oeuvre un plan de continuité permettant à la fois de maintenir la capacité opérationnelle de la fédération et la réduction des charges. Ce plan a porté notamment sur les ressources humaines (recours au chômage partiel, télétravail, congés etc.), l'accompagnement des clubs, la réduction des charges fixes (ex loyer de Vaires).</p> <p>En revanche, les budgets des CNA –commissions nationales d'activités - n'ont pas été modifiés afin que celles-ci conservent toutes leurs capacités opérationnelles lors de la phase de relance de nos activités.</p> <p>4. Au plan de la trésorerie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au 31 mars 2020 la trésorerie était de 3,1 M • Au 25 mai 2020, la trésorerie de la FFCK est de 2,7 M€ <p>La trésorerie de la FFCK est donc très favorable et ne subit donc pas les problèmes de trésorerie connus par d'autres acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Ce plan de continuité a été validé au 4 juin par le commissaire aux comptes. Il sera présenté au conseil fédéral du 6 juin.</p> <p>→ Validation par le BEx de ce plan de continuité budgétaire</p>
<p>5. Position de la FFCK sur la tenue des Championnats d'Europe des Clubs de Kayak Polo prévus les 3 et 4 octobre 2020 à Saint-Omer</p>	<p>L'organisateur des Championnats d'Europe des Clubs en Kayak Polo, est toujours prêt à assurer cette manifestation. L'E.C.A. n'a pas remis en cause pour le moment la tenue de cette manifestation.</p> <p>Nous devons toutefois nous conformer aux décisions préfectorales de cette période et tenir compte des règles des passages aux frontières, des équipes étrangères, au moment de cette manifestation.</p> <p>Le BEx propose de surveiller l'évolution de la situation à venir (règles de déconfinement, avis du préfets et des collectivités, possibilités de se déplacer dans l'espace de Schengen, avis de la fédération européenne etc.) afin, le moment de venu de prendre la décision la plus pertinente avec le club.</p>
<p>6. Championnats de France 2021</p>	<p>Suite à différents échanges avec les Commissions Nationales d'Activités concernées, le calendrier des Championnats de France de Juillet 2021 est arrêté de la manière suivante :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Championnat de France Sprint / Championnat de France Sprint Paracanoë et Championnat de France Minime des Région : 7 au 11 juillet à Libourne • Championnat de France de Descente : 13 au 17 juillet à La Plagne • Championnat de France de Slalom : 17 au 24 juillet 2020 à Bourg Saint Maurice • Les Collectivités de La Plagne et de Bourg Saint Maurice ont validés les dates. Un rapprochement entre les deux comités d'organisations va se faire pour essayer de mutualiser différentes choses. <p>Les membres du BEx se félicitent de cette proposition des CNA – Commissions Nationales d'Activités- qui permet de répartir les Championnats de France sans recouvrement.</p>
<p>7. Commission Jeune du 1^{er} juin</p>	<p>Le développement de la pratique jeune est un des axes du projet fédéral porté par la commission nationale jeune présidée par Frédérique MERLE. Un groupe de travail a été mis en place à l'initiative du DTN afin de préciser, avec la CNJ, la feuille de route de la commission et les actions prioritaires à mener.</p> <p>Le Bex est informé de l'état d'avancement des réflexions notamment des points jugés prioritaires : La formalisation d'une stratégie d'action (cadrage, calendrier et public concerné/format de l'action), la désignation d'un chargé de mission pour soutenir et accompagner ce projet, le budget propre à la C.N.J.</p> <p>Le BEx échange sur les réflexions déjà menées par la commission (enquête, projets d'action) et les dispositifs déjà mis en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadrage opéré en 2017 relatif au public, aux modalités de pratique • Les actions en direction des scolaires avec 'PLANET KAYAK' • Au niveau national : le projet d'animation nationale jeunes en 2020 dans le cadre de TOKYO-VAIRES-PARIS, malheureusement reporté en 2021 du fait du covid. • Le plan d'achat de matériel jeunes dans le cadre du PSF avec une enveloppe complémentaire de 66 000 euros. • Le dispositif pagaies couleurs jeunes • La nomination de Jean-Pierre LATIMIER comme CT référent de la CNJ <p>Au plan stratégique, la nécessité d'avoir une approche multifactorielle pour développer la pratique jeunes, et la nécessaire complémentarité des actions entre le haut niveau jeunes sur nos pôles sous la coordination de Nicolas LALY, l'animation jeune des CNA, et l'action de la CNJ en lien avec les commissions régionales et départementales jeunes et leurs référents.</p>
<p>8. Nomination du CT référent Commission Jeune</p>	<p>Le Directeur Technique National confirme aux membres du BEx, la nomination du CT référent Commission Jeune, Jean Pierre LATIMIER en remplacement de Vincent OLLA nommé au CREPS d'Antibes.</p> <p>Les Membres du BEX saluent cette nomination, sur un sujet si important et l'encouragent dans cette nouvelle mission.</p>
<p>9. Changement composition de la CNA Ocean racing -Va'a</p>	<p>Deux nouveaux membres sont proposés par la commission la commission nationale d'océan Racing Va'a</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphanie VIGIER • Thomas BUTON <p>Validation du BEx de ces nominations. Le BEx remercie ces nouveaux membres pour leur engagement et leur souhaite toute réussite dans leurs missions au sein de la commission.</p>
<p>10. Représentation de la FFCK dans les comités de Bassin</p>	<p>Actuellement, nous avons des représentants dans 4 Comités de Bassin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adour Garonne : Bastien DANTIN, nommé depuis 2ans en remplacement d'Isabelle MENETREY, - Loire Bretagne : Michel VENDROT, - Rhône Méditerranée : Philippe CAILLEBOTTE, pour un deuxième mandat, - Seine Normandie : Lucien CHAISE. <p>La FFCK a l'opportunité d'être représentée dans les 2 autres Comités de Bassin où les candidats pourraient être:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Artois Picardie: Daniel RENARD, très prochain jeune retraité, - Rhin Meuse : Marie RINGESSEN, ancienne CTF d'Alsace actuellement employée au CROS du Grand Est, en charge des sports de nature. <p>D'autre part, la FFCK est aussi présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Comité national de l'Eau : Georges DANTIN - Au Comité National de la Biodiversité : Philippe CAILLEBOTTE, en remplacement de Rosine TISSERAND. <p>Ces présences dans les instances de l'eau, nous ont permis de nouer des relations (EPTB, EPCI, Collectivités diverses, ONG....) ou de calmer des tensions entre usagers et ainsi de limiter les conflits et de nous faire reconnaître en tant qu'acteurs de l'eau crédibles et responsables.</p>

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Plan de rebond</p>	<p>La FFCK a réalisé une enquête auprès de ses structures afin d'évaluer l'impact du confinement et d'identifier leurs besoins. Le retour des 500 réponses des structures ont permis d'envisager une analyse des difficultés et des attentes de ces structures et d'esquisser les contours d'un plan de relance.</p> <p>3 axes stratégiques sont retenus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Limiter l'impact économique du confinement sur nos structures par la mise en place de cellules nationales et régionales d'accompagnement des clubs pour leur permettre de bénéficier des dispositifs d'aides de l'Etat et des collectivités (chômage partiel, fonds de soutien etc.) 2) Soutenir les structures en difficulté par des dispositifs financiers <ul style="list-style-type: none"> • L'opération "SOUTIENSTONCLUB". Le CNOSF a mis en place avec l'aide d'une Société, une défiscalisation de dons nommée par l'opération « SoutienstonClub » (plus de 140 Clubs FFCK se sont inscrits à cette opération). Elle se compose

- a. d'une part d'un fonds de soutien de 100 k € du CNOSF soutenu par des partenaires comme Décathlon (100 k€) et d'autres sociétés
- b. d'autre part des soutiens des particuliers au travers de dons défiscalisés qui permettront d'aider les structures en grandes difficultés

- La mise en place d'un fond de solidarité Fédéral pour les Clubs en difficulté de trésorerie,
- Possibilité de modification des plafonds pour l'aide à la création de club (réduction du seuil minimal de licence de 20 à 15 et augmentation du plafond à 1500 euros),
- Possibilité de mettre en place de prêt à taux zéro pour 2021 et 2022 avec augmentation du plafond de 150k€ à 200 k€, possibilité de report d'un an d'un remboursement, possibilité de compléter par une aide du Comité régional ou d'autres partenaires, possibilité à titre exceptionnel d'intervenir sur le soutien à l'emploi,
- Report des prélèvements du logiciel GOAL des mois de mars, avril, mai et juin pour un report sur la fin de l'année, par contre, virement au mois de juin de toutes les sommes en attente,
- Aide à la participation aux championnats de France de fin 2020 par la prise en charge par la FFCK des frais d'inscription des athlètes et de clubs.

3) Favoriser la reprise des activités et le rebond

6 volets :

- a. Le volet « sanitaire et pédagogique » avec les doctrines et guides sanitaires et pédagogiques, et les outils de communication (affiche, différents médias)
- b. Le volet scolaire avec l'accompagnement à la reprise des activités scolaires dans le cadre du dispositif 2S2C – Sport, Santé, Culture, Civisme.
- c. Le volet « tourisme » avec une action particulière sur la promotion de la pratique des sports de pagaie en France cet été.
- d. Le volet « rentrée des clubs
- e. Le volet « animations fédérales » à l'automne
- f. Le volet « lobbying auprès des collectivités » (colonies de vacances et rentrée scolaire).

Ces propositions seront présentées au Conseil Fédéral, pour étude pour certaines et validations pour d'autres.

L'objectif est de favoriser la relance des activités (sanitaire, scolaire, tourisme, promotion et communication, rentrées des Clubs, animations fédérales)

2. Conseil Fédéral	<p>La Commission Distinction présente la liste des médailles attribuées à des licenciés pour l'année 2020, à partir des propositions des organes déconcentrés de la Fédération.</p> <p>Ce point sera à rajouter à l'ordre du jour du Conseil Fédéral.</p>
--------------------	---

INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Proposition de liste des Juges et Arbitres de Haut niveau pour la période 2020 / 2021	<p>La Liste est proposée par la DTN au Ministère au regard des actions effectuées sur l'année passée avant le 30 juin 2020. Le BEx est informé des personnes ayant retenus les critères d'attribution pour l'année en cours.</p>
2. Campagne PSF	<p>La campagne PSF 2020 est en cours d'instruction par les conférences territoriales des sports de pagaie qui se réunissent depuis le 22 mai et jusqu'au 10 juin.</p> <p>L'enveloppe complémentaire de 66030 € fléchée par l'ANS sur les clubs et affectée par la FFCK à l'acquisition de matériel adapté pour les jeunes a été instruite par le comité de suivi PSF national.</p> <p>L'enveloppe principale de 1,2 M€ a fait l'objet d'un montant de demandes égal à 2,4 M€ (200% de demandes / disponibilité) pour un coût total des projets de 13 M€ et un apport de cofinancements de 5 M€. Les décisions feront l'objet des arbitrages des Conférences territoriales des sports de pagaie.</p>
3. Formations FFCK	<p>La fédération ouvre pour la rentrée de septembre 2020 trois formations aux diplômes d'Etat du Ministère des sports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'Etat d'entraîneur de canoë-kayak (2 options : eau calme et eau vive) – DE JEPS : en partenariat avec le CREPS de Toulouse - Diplôme d'Etat supérieur de directeur sportif / entraîneur de haut-niveau (option eau calme) – DES JEPS : en partenariat avec l'INSEP (Nouveauté) - Diplôme d'Etat supérieur de directeur de structure et de projet – DES JEPS : porté directement par la FFCK, 2^{nde} édition en 2020-2021 <p>Les formations aux CQP moniteurs et monitrices de canoë-kayak ont pu reprendre dès le mois de mai en distanciel grâce à un travail spécifique du service avec les CTR et les commissions régionales enseignement-formation. Les épreuves pratiques seront mises en place fin juin. Les lauréats auront ainsi la possibilité de faire la demande de carte professionnelle avant la saison estivale.</p>
2. Point reprise	<p>Période de reprise des activités au siège :</p> <p>Les salariés du siège fédéral ont été invités à revenir 1 journée par semaine, voire 2 mais en décalé. Le reste du temps, les conditions de télétravail restent d'actualité.</p> <p>Pour la reprise des activités de canoë Kayak dans les structures fédérales, du 2 au 22 juin, un document a été mis en ligne, ce mardi matin.</p>

	<p>Les sports collectifs et sports de combat restent interdits. Les embarcations à équipage ont été autorisées mais en imposant une distanciation physique de 2 m, (sauf pour les groupes constitués).</p> <p>L'accueil des scolaires et des clients est de nouveau autorisé, permettant un redémarrage progressif des activités encadrées, tout en sachant que la règle du groupe limité à 10 personnes reste d'actualité (sauf cas particuliers). Les règles de protection sanitaires et de distanciation physique restent en vigueur, interdisant l'utilisation des vestiaires collectifs. Les règles de nettoyage doivent être maintenues sauf s'il est possible d'assurer une rotation de 72 h du matériel sans utilisation pour éviter les contaminations. Le document sera transmis auprès des CDCK et CRCK et mis sur le site fédéral.</p> <p>Un troisième décret sera présenté pour après le 22 juin.</p>
<p>3. Championnats du monde par équipes de Dragon Boat IDBF</p>	<p>Un courrier du Président fédéral a été envoyé à destination de l'IDBF, pour mettre en place une réunion bilan du Championnat du Monde par équipes qui devait s'organiser sur Aix-les-Bains, cet été et qui a été reporté. Cette demande fait suite à plusieurs plaintes de Clubs participants pour le non-remboursement des frais d'inscription par la structure organisatrice.</p>

Fin du BEX à 21 h 30

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

